



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°37

Réunion du mardi 08 avril 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

MATCHS REPORTES DES 12 AVRIL 2025 TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Tous les matchs prévus le samedi 12 avril 2025 qui ne pourront pas avoir lieu seront automatiquement reprogrammés lors le 26 avril 2025 ou le 19 avril si l'une des équipes concernées a déjà un match à jouer le 26 avril 2025.

DAMMARIE LES LYS FC - 550039

Rappel de la dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de DAMMARIE LES LYS (toutes catégories confondues).

Tous les matches à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de DAMMARIE LES LYS FC (550039@lpiff.fr), la liste de leur délégation (à l'aide du document ci-joint) **au plus tard le samedi 12h**, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr):

- 14 joueuses maximum, 5 dirigeant(e)s maximum sur la feuille de match
- Plus les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters)

Liste des rencontres concernées pour le week-end des 12 et 13 avril 2025 :

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date
U15F R3	29525818	DAMMARIE LES LYS FC	EFPF 1	12/04/2025

MEAUX ACADEMY - 500831

La Commission prend connaissance des nouvelles dispositions prises par la C.R.P.M.E. du 27 mars 2025 et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de MEAUX ACADEMY C.S. (toutes catégories confondues).

Les clubs visiteurs devront transmettre par mail au club de MEAUX ACADEMY C.S. (500831@lpiff.fr) :

La liste de leur délégation (14 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match + les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters) au plus tard le samedi 12h, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr).

Liste des rencontres concernées pour le week-end des 12 et 13 avril 2025 :

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date de match
U15F R3	29526361	MEAUX CS AC.	VAL D'EUROPE FC	12/04/2025
U18F R3	29521715	MEAUX CS AC.	VAL D'EUROPE FC	12/04/2025

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF Seniors Féminines

1/2 Finales : à jouer le mercredi 30/04

Finale : semaine du 19 au 23 mai 2025 (à confirmer)

Arbitrage :

Pour ces rencontres il sera désigné **3 ARBITRES**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli sinon le match sera inversé.

1/2 Finales:

53303022 VGA ST MAUR FF 1 / RC ST DENIS 1

53303023 SARCELLES AAS 1 / FLEURY FC 91 2

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1**28224914 COSMO TAVERNY 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 05/04/2025**

Lecture de la FMI et du courriel de CARRIERES SUR SEINE US (arrivé hors délai).

Forfait non avisé de CARRIERES SUR SEINE US.

Régional 2**28225024 FLEURY 91 FC 3 / EFPF 1 du 17/05/2025**

Demande de FLEURY 91 FC pour décaler le coup d'envoi à 18h00 (au lieu de 17h30).

S'agissant de la dernière journée, toute les rencontres doivent se dérouler à la même heure.

Toutefois, le match pourra est fixé à 18h00 si cette rencontre ne présente plus d'enjeu sportif.

Régional 3**Poule A****28226013 ACBB 1 / CACHAN ASC 1 du 08/03/2025**

La Commission accuse réception de la liste des joueuses et staff ayant pris part à cette rencontre pour le club de CACHAN ASC.

Championnat Régional Seniors féminins Régional 3 – poule A Samedi 08 mars 2025 Match arrêté à la 15^{ème} minute de jeu	
ACBB : 3 buts	CACHAN ASC : 0 but
1 DIALOU Bagnim	1 CARRA Océane jarod
2 ATEBA Alexandra	2 BIEN AIME Layana
3 WOLA Marlène	3 LANDAIS Federici Emilie (capitaine)
4 BALLAY Talyana	5 NEHAD Yasmine
5 RATABOUIL Anaé	6 NORVAL Maiwen
6 EL BAZ Rim	7 DIARRA Fatoumata
7 MERCIER Maëlys	8 MANE Leslie
8 KLEIN Marine	9 DE SEIXAS Djena
9 EPOSI Martine	10 KANTE Aramata
10 FERNANDES Cassandra	
11 KRIEF Ava	
Remplaçantes :	
12 BAILE Gwaldys	
13 SYBA Leila	
Banc :	Banc :
GUGGINO Romain dirigeant responsable	GALOKO Draman (coach principal)
Arbitre de touche	SOUMARE Souleymane (dirigeant)
FORTES Ludovic	ALI SAÏD Elhay (dirigeant)
	Arbitre de touche
	YAHIA BERROUIGUET illes

28226032 TRAPPES ES 1 / CACHAN ASC 1 du 05/04/025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CACHAN ASC dans les 3 dernières rencontres de championnat.

SENIORS FEMININE - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

1er rappel :

Régional 2 – 28225018 PARIS CA 14 2 / EFPF 1 du 05/04/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****28222678 RUEIL MALMAISON FC 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 05/04/2025**

Match arrêté.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre officiel),

Considérant que le match a été arrêté à 65^{ème} minute à la demande de l'arbitre officiel du match suivant (Seniors Fém. R1 – RUEIL MALMAISON FC 1 / VGA ST MAUR FF 1),

Considérant le calendrier des 2 équipes (et notamment le fait que RUEIL MALMAISON FC soit concerné par la Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF),

Par ces motifs,

Donne match à rejouer le samedi 12/04/2025 sous réserve de l'accord des 2 clubs à transmettre au plus tard le vendredi 11/04/2025 – 12h00.

A défaut, le match sera fixé au samedi 19/04/2025.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article

20.2.3 du RSG de la LPIFF :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Régional 2

Poule B

28223934 GPSO 92 ISSY 2 / RC ST DENIS 1 du 05/04/2025

Lecture des courriels de GPSO 92 ISSY et de l'arbitre officiel.

Pris note, la Commission entérine le résultat de 1-1.

Régional 3

Poule A

29518255 BOISSY 91 FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 12/04/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande de BOISSY 91 FC pour décaler le coup d'envoi du match à 17h00 sur le terrain n°2 du stade A. Batteux – refusée par LONGJUMEAU FC,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U18F :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

*Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre **14h30 et 18h00.***

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation

Considérant que la demande de BOISSY 91 FC respecte les conditions citées ci-dessus,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi de ce match à 17h00.

Poule C

29521970 MUREAUX OFC 1 / MONTESSON US 1 du 12/04/2025

Demande des MUREAUX OFC pour avancer le match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTESSON US à transmettre au plus tard le vendredi 11/04/2025 – 12h00.

Poule E**29522815 SARCELLES AAS 3 / ARGENTEUIL FC 1 du 15/03/2025**

La Commission accuse réception de la composition de l'équipe d'ARGENTEUIL FC.

Championnat Régional U18F Régional 3 – poule E Samedi 15 mars 2025	
SARCELLES AAS 3 : 4 buts	ARGENTEUIL FC : 0 but
1 NEGAB Ines	1 KERLEAU Raquel
2 AKANNI Princess	2 SAIR Maryam
3 GOITA Aichata	3 OUADHI Yasmine
4 DANIOKO Awa	4 KOPGUEP Lowe
5 WILSON Ornella	5 OUERIEMMI Fadya
6 ROBERT Lisa	6 DADE BRENJOT Enza
7 KEITA Omou	7 EI ALLAOUI Imane
8 DJALO Fatoumata	8 ZEGAI Ines
9 IYOLO Blessing	9 DJENNANE Malak
10 LE DANTEC Kenza	10 ADDO Marvelous
11 KACI Lehna	11 MAKOUBY Youh
Remplaçantes :	
12 CHARLETTE Clemence	Remplaçante :
13 THOUVENIN Wendy	OUERIEMMI Fadya
	12 MAGASSA Sandy
Banc :	Banc :
DRIDI Kalthoum (E)	KONE Rockya
SIBONY Noah (A)	KONTE Sekou

29522833 MONTMORENCY FC 1 / GONESSE RC 1 du 03/05/2025

Demande de MONTMORENCY FC pour reporter le match au samedi 10/05/2025 (motif : tournoi sur les installations).

La Commission précise qu'il convient d'avancer la rencontre avec l'accord de l'adversaire pour ce type de demande.

Elle ne peut pas accorder un report au 10/05/2025.

Poule G**29523157 VITRY ES 1 / USO ATHIS MONS 2 du 05/04/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de USO ATHIS MONS.

Poule H**29523428 CRETEIL US 1 / IVRY US 1 du 29/03/2025**

Match arrêté,

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre,

Considérant que le match a été arrêté à la 45^{ème} minute sur le score de 8-0 en faveur de CRETEIL US,

Considérant que le motif de l'arrêt du match est lié à un nombre de joueuse insuffisante en cours de partie pour l'équipe de l'US IVRY,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'US IVRY (-1pt ; 0 but) pour attribuer le gain à CRETEIL US (3pts ; 8 buts).

U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

1er rappel :

Régional 3 – poule H – 29523437 NEUILLY PLAISANCE FC 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 05/04/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 1****28224092 LOGNES US 1 / PARIS FC 1 du 12/04/2025**

Demande de LOGNES US pour avancer le match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS FC à transmettre au plus tard le vendredi 11/04/2025 – 12h00.

Régional 3**Poule A****29525801 SENART MOISSY 1 / MENNECY CS 1 du 05/04/2025**

Ce match est reporté au samedi 19/04/2025 (installations non disponibles – finale Départementale Festival Foot U13 du District de Seine et Marne de Football).

Copie au District de Seine et Marne de Football pour le report du match de Coupe Départementale de SENART MOISSY.

29525806 FLEURY 91 FC 2 / ENT. EFSSM SNC 2 du 03/05/2025

Demande de FLEURY 91 FC pour avancer le match à 12h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'ENT. EFSSM SNC à transmettre au plus tard le vendredi 02/05/2025 – 12h00.

29525779 DAMMARIE LES LYS FC 1 / MENNECY CS 1 du 26/04/2025

Demande de DAMMARIE LES LYS FC pour avancer le match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MENNECY CS à transmettre au plus tard le vendredi 25/04/2025 – 12h00.

Poule B**29526387 MEAUX CS AC. 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 12/04/2025**

Demande de MEAUX CS AC. pour avancer le match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VAL D'EUROPE FC à transmettre au plus tard le vendredi 11/04/2025 – 12h00.

29526367 VAL D'EUROPE FC 1 / FEMIN DE VILLEPINTE 1 du 05/04/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de FEMININ DE VILLEPINTE.

29526368 ST MARD AS 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 05/04/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT.

Poule G**29528970 VILLEJUIF US 1 / EVRY FC 1 du 05/04/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé d'EVRY FC

Poule H**29529193 GAGNY FC 1 / PIERREFITTE FC 1 du 05/04/2025**

La Commission,

Pris connaissance du courriel du FC 93 BOBIGNY,

Considérant que la rencontre avait pour coup d'envoi 17h30,

Considérant que la FMI a été transmise à 17h21 avec un résultat de 10 à 0 en faveur de PIERREFITTE FC,

Par ces motifs,

Demande un rapport à l'arbitre et au club de PIERREFITTE FC sur:

- Le déroulement du match
- Les raisons ayant conduit à la transmission de la FMI 9 minutes avant l'heure du coup d'envoi.

29529210 RED STAR FC 1 / GAGNY FC 1 du 12/04/2025

Demande de GAGNY FC pour reporter le match au samedi 26/04/2025 (motif : tournoi international).

La Commission émet un avis défavorable et précise qu'il convient de proposer d'avancer le match pour ce type de demande.

Poule I**29529390 VILLENEUVE AFC 1 / COURONNES OFC 1 du 12/04/2025**

Demande de VILLENEUVE AFC pour reporter le match au samedi 10/05/2025 (motif : match de Coupe départementale le même jour).

Les Compétitions Régionales étant prioritaire sur celles de niveau Départemental, ce match reste maintenu au samedi 12/04/2025.

Copie de la présente décision au District du Val de Marne de Football.

29529391 PARIS CA 14 1 / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1 du 12/04/2025

Demande d'ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL pour reporter le match au samedi 10/05/2025 (motif : absence éducateur et joueuses) – accord de PARIS CA 14.

Avis défavorable, le motif ne permettant le report d'une rencontre.

U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES
--

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

1er rappel :

Régional 3 – poule E – 29528036 VERSAILLES 78 FC 1 / PALAISEAU US 1 du 05/04/2025